



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Approbation de l'ensemble des résolutions proposées ou agréées par la Gérance sur recommandation du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de Rubis s'est réunie le mardi 11 juin 2024 à 14 h 00, sous la Présidence de M. Gilles Gobin, Salle Wagram, 39 avenue de Wagram, 75017 Paris.

Les actionnaires, qui représentaient 63 % du capital et des droits de vote, ont approuvé l'ensemble des résolutions proposées ou agréées par la Gérance. L'ensemble des résolutions déposées par la Compagnie Nationale de Navigation ont été rejetées.

Mme Clarisse Gobin-Swiecznik et M. Jacques Riou ont présenté aux actionnaires les événements marquants, la performance et la stratégie du Groupe. Après une description des résultats financiers par M. Bruno Krief, Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie et du M&A, et M. Marc Jacquot, Directeur Financier, Mme Sophie Pierson, Directrice RSE & Conformité Groupe, a présenté l'organisation de Rubis et sa stratégie en matière de durabilité.

Le Président du Conseil de Surveillance, M. Nils Christian Bergene, a ensuite exposé la gouvernance du Groupe ainsi que les travaux réalisés en 2023 par le Conseil de Surveillance puis détaillé les rémunérations des mandataires sociaux. Enfin, les Commissaires aux comptes ont présenté le contenu de leurs rapports.

Après un temps d'échange avec les actionnaires, incluant un point à l'ordre du jour ajouté par un actionnaire sur la gouvernance de la Société, il a été procédé au vote des résolutions.

En conclusion de cette Assemblée Générale, la Gérance a déclaré : « *Nous remercions nos actionnaires pour leur confiance renouvelée qui illustre leur soutien. Leur vote marque un rejet des résolutions dissidentes qui visaient une prise de contrôle du Conseil de nature résolument hostile et contraire aux intérêts de Rubis et de ses actionnaires. Nous rappelons notre attachement au dialogue avec nos actionnaires. Après des résultats financiers 2023 records, ce soutien permettra à la Société de mettre en œuvre ses prochaines étapes de croissance pour construire un avenir créateur de valeur pour tous ses actionnaires.* »

Un Conseil de Surveillance à l'expertise et l'indépendance renforcées

Les mandats de M. Nils Christian Bergene et Mme Laure Grimonpret-Tahon ont été renouvelés. Quatre nouveaux membres intègrent le Conseil de Surveillance : Mme Isabelle Muller et MM. Michel Delville, Benoît Luc et Ronald Sämman. Ces quatre mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2027 (statuant sur les comptes de l'exercice 2026).

Le Conseil de Surveillance est désormais composé de 12 membres, très majoritairement indépendants (soit 83 % de membres indépendants) dont cinq femmes (soit 42 %) et quatre membres de nationalité étrangère. Sa composition reflète la politique de diversité de profils, d'expériences, de compétences, de nationalités et de cultures adaptée aux enjeux du Groupe mise en œuvre par le Conseil.

Approbation de la politique de dividende

Les actionnaires ont approuvé la distribution d'un dividende en hausse de 3 % à 1,98 euro par action (contre 1,92 euro au titre de l'exercice 2022). Le détachement du dividende d'un montant de 1,98 euro par action interviendra le 14 juin 2024 et son paiement en espèces aura lieu le 18 juin 2024.

Le résultat détaillé des votes sera publié sur le site internet de la société (www.rubis.fr) dans l'onglet « Actionnaires – Assemblée Générale – Assemblée Générale 11 juin 2024 ».

Cette Assemblée Générale a été retransmise en direct sur le site internet de la Société (www.rubis.fr).

Enfin, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance réuni ce jour a confirmé M. Nils Christian Bergene dans ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance. Compte tenu des renouvellements approuvés, la composition et la Présidence des Comités demeurent inchangées.

La Gérance et le Conseil de Surveillance rappellent leur attachement au dialogue avec les actionnaires qui se poursuivra au-delà de l'Assemblée.



Contact

RUBIS – Direction Juridique

Tél. : + 33 (0)1 44 17 95 95